

L'EMPLACEMENT DU COLLÈGE DE LA GARDE CÔTIÈRE

Question n° 84—**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):**

1. Le ministère intéressé a-t-il l'intention de déménager le Collège canadien de la garde côtière qui est actuellement situé au Cap-Breton?

2. A-t-on envisagé ou discuté la possibilité de déménager le Collège de son emplacement actuel et, dans le cas de l'affirmative, quelles étaient les parties à ces discussions?

3. Le ministre en cause a-t-il reçu une lettre de la Chambre de Commerce de Sydney-Nord proposant, si un tel déménagement doit se produire, qu'on songe à installer le Collège dans la partie nord de Sydney Harbour?

4. A-t-on étudié cette proposition, et quelle réponse a-t-on donnée à la Chambre de Commerce de Sydney-Nord?

L'hon. James Richardson (ministre suppléant des Transports): 1 et 2. La région de Point Edward où se trouve situé le collège de la Garde côtière devenant un domaine industriel, l'exploitation du collège devient de plus en plus difficile. L'essor industriel continu qui s'y produit conduira éventuellement à un tel empiètement sur le collège qu'il devra nécessairement déménager. A cause de la grande importance de l'expansion industrielle dans la région, un tel déménagement est tenu pour inévitable. C'est pourquoi un choix d'emplacements fait l'objet d'une étude. Aucune décision n'a été prise et il n'y a eu aucune discussion avec les autorités des régions où il serait possible d'établir le collège.

3. Oui.

4. On a répondu qu'on étudierait la proposition.

LES POSTES DE LAVAGE D'AUTOMOBILES À TERRE-NEUVE

Question n° 85—**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):**

1. Le ministère de l'Agriculture a-t-il, de concert avec le ministère des Transports et/ou le ministère des Travaux publics, commencé la construction de postes de lavage de véhicules automobiles à Port-aux-Basques (T.-N.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) quel est le coût estimatif d'une installation de ce genre, b) à quelle date ces travaux seront-ils vraisemblablement terminés, c) à quelle date ces postes de lavage seront-ils en service?

3. Projette-t-on de construire des postes de lavage de véhicules automobiles à Argenticia (T.-N.) et, dans le cas de l'affirmative, quel est le coût approximatif de ces installations?

4. A-t-on envisagé la possibilité de construire une installation de ce genre au port de North Sydney plutôt que d'en construire deux à Terre-Neuve?

5. Préciser pourquoi on ne construit ces installations qu'à Terre-Neuve?

6. Actuellement, y a-t-il des installations de ce genre en service à Terre-Neuve?

[L'hon. M. Macdonald.]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. Oui.

2. a) \$1,021,800; b) Le 1^{er} avril 1969; c) Le 1^{er} mai 1969, estimation.

3. Aucun plan définitif n'a été arrêté mais cette question est à l'étude.

4. Oui.

5. Afin de prévenir l'introduction possible sur le continent de l'insecte, le nématode doré, et de la maladie de la pomme de terre, la tumeur verruqueuse, répandus dans certaines régions de Terre-Neuve, il est tout à fait souhaitable que le sol, qui pourrait être contaminé, soit enlevé des véhicules avant leur arrivée en Nouvelle-Écosse. Il manque d'espace pour construire un poste de lavage des véhicules dans la région des quais de North Sydney. Le coût d'achat d'un emplacement et des approches, dans le voisinage immédiat des quais, s'est avéré exorbitant. Il arrive par mauvais temps que le bateau passeur soit détourné de North Sydney sur Mulgrave; dans ces cas une installation de lavage des véhicules à North Sydney n'assurerait pas la protection nécessaire.

6. Non.

LA CONSTRUCTION D'UN BUREAU DE POSTE À SAINT-GERVAIS (QUÉ.)—LE PRIX MINIMUM DU LAIT

Question n° 95—**M. Lambert:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de construire un bureau de poste à Saint-Gervais, comté de Bellechasse et, dans le cas de l'affirmative, a) à quel montant est estimé le coût de cette construction, b) quand débiteront les travaux?

2. Est-ce que le ministre de l'Agriculture est en mesure de nous dire si des dispositions financières seront prises pour garantir aux producteurs de lait industriel un prix minimum de \$5.50 les cent livres de lait pour la prochaine année financière?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Le ministre des Travaux publics et le ministre de l'Agriculture m'informent comme suit: 1. Oui, a) un contrat au montant de \$26,200 a été adjudgé b) incessamment.

2. Non.

LE REFUS D'ASSISTANCE À UN ABATTOIR COOPÉRATIF EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question n° 103—**M. Coates:**

Pourquoi le Conseil du Trésor a-t-il refusé d'accorder l'assistance que l'Office de l'expansion économique de la région Atlantique recommandait pour l'Abattoir coopératif de Nouvelle-Écosse, quelle était la somme de l'assistance recommandée, et à quelles fins destinait-on cette assistance?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Le Conseil du Trésor et le